
N° : 2023.6.87

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
31

Séance du 7 décembre 2023
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :
20

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Nb d'absents :
11

POINT 3.3 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

- dont suppléés : 1
- dont représentés : 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 al.3 ;

Votants :
23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

VU ses délibérations n°2023.2.20 du 6 avril 2023, n°2023.3.36 du 29 juin 2023, n°2023.4.62 du 28 septembre 2023 et 2023.6.88 du 7 décembre 2023, portant adoption respectivement des Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives du Budget Général n°1, n°2 et n°3 pour 2023 ;

VU sa délibération n°2023.4.63 du 28 septembre portant adoption de la décision modificative n°1 du Budget OM pour 2023 ;

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2024 sera soumis au vote du Conseil de Communauté lors de sa séance plénière au printemps 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à cette date pour faire face à des besoins d'équipement urgents ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 28 novembre 2023 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° AUTORISE

- conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du CGCT, Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au titre du budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette à raison d'un montant global de 638 198,13 € réparti sur le budget principal à hauteur de 587 698,25 € et 50 499,88 € pour le budget annexe Ordures Ménagères selon l'affectation définie dans les états annexes ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n° 2023.6.87

**Page 1/4
(dont 2 pages en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 12 décembre 2023

Le Président,



M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 14 décembre 2023 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2023.6.87

Page 2/4
(dont 2 pages en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Budget Général - Détail de l'autorisation des investissements avant vote du budget 2024

Détail Imputation				Autorisation Investissements avant vote budget 2024	
	Prévu sur BP 2023	Prévu sur DMs 2023	Total Prévu au Titre de 2023 (hors RAR)	Par Chapitre	Par Article
Chp: 20 - Immobilisations incorporelles	232 620,00		232 620,00	58 155,00	
Art: 2031 - Frais d'études	209 620,00		209 620,00		52 405,00
Art: 2051 - Concessions, droits similaires	23 000,00		23 000,00		5 750,00
Chp: 204 - Subventions d'équipement versées	134 000,00	40 000,00	174 000,00	43 500,00	
Art: 204133 - Dpt : Projet infrastructures	-		-		-
Art: 2041411 - Cne GFP : Biens mobiliers	9 000,00		9 000,00		2 250,00
Art: 2041412 - Cne GFP : Bâtiments, installat°	-	40 000,00	40 000,00		10 000,00
Art: 20422 - Subvention équipt versée aux pers dr privé	125 000,00		125 000,00		31 250,00
Chp: 21 - Immobilisations corporelles	1 881 173,00	- 1 234 200,00	646 973,00	161 743,25	
Art: 2135 - Installations générales	1 365 000,00	- 1 234 200,00	130 800,00		32 700,00
Art: 2145 - Construction sur Sol d'autrui - Instal Générale Agencet	-		-		-
Art: 2158 - Autres matériels & outillage	82 600,00		82 600,00		20 650,00
Art: 21738 - Autres constructions	103 440,00		103 440,00		25 860,00
Art: 2181 - Installations générales	8 000,00		8 000,00		2 000,00
Art: 2183 - Matériel de bureau et info.	100 348,00		100 348,00		25 087,00
Art: 2184 - Mobilier	194 185,00		194 185,00		48 546,25
Art: 2188 - Autres immo corporelles	27 600,00		27 600,00		6 900,00
Chp: 23 - Immobilisations en cours	-	1 284 200,00	1 297 200,00	324 300,00	
Art: 2313 - Constructions	-	1 190 200,00	1 190 200,00		297 550,00
Art: 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations		107 000,00	107 000,00		26 750,00
TOTAL Investissement - Dépense	2 247 793,00	90 000,00	2 350 793,00	587 698,25	-

A Ribeauvillé, le Président :

Budget Ordures Ménagères - Détail de l'autorisation des investissements avant vote du budget 2024

Détail Imputation				Autorisation Investissements avant vote budget 2024	
	Prévu sur BP 2023 (hors RAR)	Prévu sur DMs 2023 (hors RAR)	Total Prévu au Titre de 2023 (hors RAR)	Par Chapitre	Par Article
Chp: 20 - Immobilisations incorporelles	-		-	-	
Art: 2031 - Frais d'études	-		-		-
Art: 2051 - Concessions, droits similaires	-		-		-
Chp: 204 - Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	
Art: 204133 - Dpt : Projet infrastructures	-		-		-
Art: 2041412 - Cne GFP : Bâtiments, installat°	-		-		-
Art: 20422 - Subvention équipt versée aux pers dr privé		-	-		-
Chp: 21 - Immobilisations corporelles	201 999,51	-	201 999,51	50 499,88	
Art: 2135 - Installations générales	-	-	-		-
Art: 2145 - Construction sur Sol d'autrui - Instal Générale Agencet	-		-		-
Art: 2158 - Autres matériels & outillage	-		-		-
Art: 21738 - Autres constructions	-		-		-
Art: 2181 - Installations générales	-		-		-
Art: 2183 - Matériel de bureau et info.	-		-		-
Art: 2184 - Mobilier	-	-	-		-
Art: 2188 - Autres immo corporelles	201 999,51		201 999,51		50 499,88
TOTAL Investissement - Dépense	201 999,51	-	201 999,51	50 499,88	

A Ribeauvillé, le Président :

Umberto STAMILE